

Arrêté municipal du 19/05/2025
Formation savoir faire du vélo
Ecole La Petite Colline
Réservation de l'espace multi-jeux 3 rue des chênes verts - LES 3-17-20-24
Juin 2025

Le Maire de la Commune de BRANDIVY

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
VU la demande formulée le 16 Mai 2025, par Monsieur Thomas GIRARD, 12 Rue des hortensias 56390 GRAND-CHAMP, entraîneur pour le compte de l'école « La Petite Colline » 56390 BRANDIVY.

Considérant qu'en raison du déroulement d'une formation « savoir faire du vélo » pour des élèves de l'école La Petite Colline sur piste cyclable les 3-17-20-24 Juin 2025 au niveau de l'espace multi-jeux 3 rue des chênes verts 56390 BRANDIVY. Il y a lieu de prévoir des lieux sécurisés et de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Les 3-17-20-24 Juin 2025 de 12h00 à 17h00, l'espace multi-jeux est exclusivement réservé pour les élèves de l'école la Petite colline afin de faire la formation « savoir rouler à vélo ».

Article 2 : Monsieur Thomas GIRARD, entraîneur, prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité des élèves et des participants.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- A Monsieur Thomas GIRARD, 12 Rue des hortensias 56390 GRAND-CHAMP, Entraîneur
- A Madame Cécile PLUMER, directrice de l'école « La Petite Colline »
- Monsieur Le Commandant de gendarmerie

Fait à BRANDIVY, le 19/05/2025

Monsieur le Maire

Guillaume GRANNEC

